

1. Nos membres

En 2019, la Belgique compte 5393 journalistes professionnels agréés et de presse périodique et spécialisée. 2615 d'entre eux sont agréés dans le rôle néerlandophone et 2298 dans le rôle francophone. De nombreux correspondants étrangers (480) obtiennent également une carte de presse de journaliste professionnel.

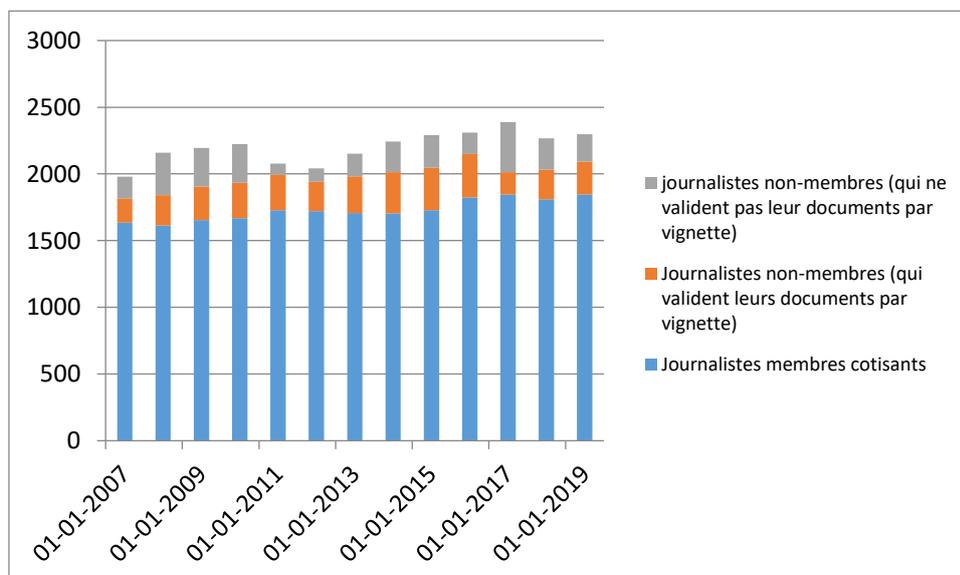
Les journalistes stagiaires sont au nombre de 389. Du côté francophone, on en recense 169, dont 71 ont été admis en 2019.

En 2019, 92 candidats ont été admis au titre de journaliste professionnel et 3 au titre de journaliste de presse périodique et spécialisé soit 14 de moins qu'en 2018. Parmi ceux-ci, 51 étaient déjà stagiaires AJP.

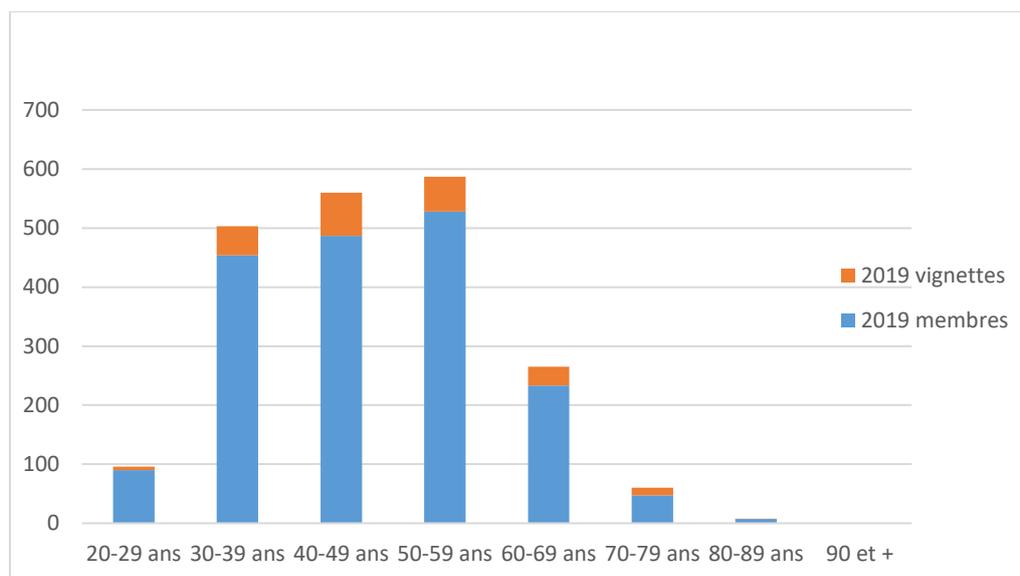
L'AJP compte également des membres correspondants de presse (90), honoraires (127) et étudiants (146).

Fin 2019, l'AJP comptait au total 2396 membres, toutes catégories confondues.

En 2019, parmi les journalistes professionnels, le taux d'affiliation est de 80.3%. Le graphique suivant permet de visualiser que le taux d'affiliation sur les 10 dernières années reste très stable.



Le graphique suivant permet de visualiser le taux d'affiliation par tranche d'âge, qui reste également stable d'une génération à l'autre de journalistes.



Du côté de nos membres étudiants

L'AJP a un partenariat (appelé « Triangle ») avec les Ecoles de journalisme. L'AJP propose des services aux étudiants affiliés par l'intermédiaire des Ecoles. Outre les séances d'information (marché de l'emploi, statut des journalistes, tarifs, contrats,...) que l'AJP assure dans les Ecoles, les étudiants reçoivent nos publications, ont droit à une journée de formation au choix dans le catalogue AJPro, peuvent recourir au service juridique,...

En 2019, six Ecoles de journalisme participent à l'opération triangle.
146 étudiant.e.s en journalisme étaient affilié.e.s à l'AJP fin 2019, contre 104 l'année précédente.

2. L'équipe et le conseil de direction - Les finances de l'Union

Le [Conseil de direction](#), élu le 23 février 2019, termine sa première année de mandat. Il se compose de 21 membres :

Gérard Gaudin (Président), Anne-Sophie Leurquin (Vice-présidente), Maxime Paquay (Secrétaire), Samuel Sinte (Trésorier), Xavier Simon (Section Hainaut-Namur), Catherine Joie (Section Bruxelles-Brabant), Michaël Scholze (Section Liège), Eric Lekane (Section Luxembourg), Roger Pint (journalistes germanophones), Eric Ortmans (télévisions locales), Vinciane Votron (Audiovisuel public), Jean-Philippe Lombardi (Audiovisuel privé), Colin Delfosse (Photographes), Laszlo Bottiglieri (Cameramen) Sarah Freres (Presse quotidienne), Chloé Andries (Indépendants), Laurent Cavenati (Indépendants), Viktoria Thirionet (Presse électronique), Michel Damanet (Presse périodique), Benoit Toussaint (Agences) et François Ryckmans (Mandat libre)

Suite à son départ de la profession, Jean-Philippe Lombardi a démissionné de son mandat en novembre (il sera remplacé lors de l'AG 2020).

Le Conseil de direction s'est réuni 9 fois en 2019 et le Bureau exécutif 1 fois.

Au sein de l'[équipe](#) salariée de l'AJP, plusieurs changements sont intervenus au dernier trimestre 2019 : la collaboration avec Michel Devester (secrétariat) s'est terminée en décembre. Sophie Lejoly (SG adjointe depuis mai 2018) a démissionné en novembre, pour rejoindre le cabinet de la ministre des Médias. Halima El Haddadi (Coordinatrice Egalité-Diversité depuis 5 ans) a également annoncé son départ en novembre et a quitté l'AJP en janvier 2020.

Trois recrutements ont donc eu lieu en décembre et janvier : Rachida Dahrouch Naïmi a rejoint l'équipe début décembre, pour prendre en charge la comptabilité et les finances de l'AJP. Gilles Milecan a été engagé en qualité de juriste et prend ses fonctions début février. Et Amal El Gharbi est notre nouvelle Chargée de projets Genre et Diversité. L'équipe est ainsi à nouveau au complet, autour de Martine Simonis (Secrétaire générale), Jean-Pierre Borloo (Coordinateur du Fonds pour le journalisme), Benoit Audenaerde (webmaster), France Sandront (Journalistes en classe et secrétariat) et Justine Pecquet (AJPro et secrétariat).

Nos finances

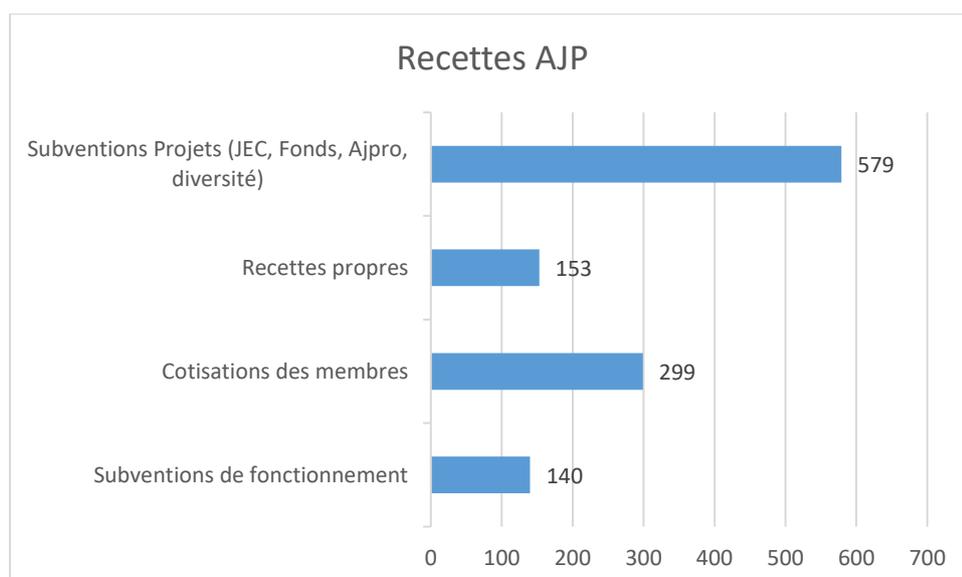
Les comptes 2019 (attestés par un réviseur d'entreprise) et le budget 2020 seront disponibles et exposés en détail lors de l'assemblée générale.

En voici déjà les grandes lignes :

En 2019, le budget de l'AJP s'est élevé à un peu plus d'1,1 million d'€. De ce budget, 145.000 € ont été perçus pour des organismes tiers (ONP et CDJ) et n'ont fait que transiter par nos comptes. 237.000 € ont été reversés aux journalistes, sous forme de bourses (Fonds pour le journalisme – 194.000 € cette année) ou de défraiement (dans le cadre de l'opération Journalistes en classe).

Le budget de fonctionnement effectif de l'AJP s'établit donc aux environs de 718.000 €/an.

Origine des recettes de l'AJP



3. Le mémorandum de l'AJP au monde politique

Favoriser un journalisme de qualité, un statut correct pour les journalistes et un cadre adéquat pour la liberté d'expression : les politiques disposent de leviers d'action importants à mobiliser pour soutenir intelligemment le journalisme.

Le mémorandum de l'AJP a été adressé aux partis démocratiques et à leurs représentant·e·s. à trois niveaux de pouvoirs : régional et communautaire, fédéral et européen. La partie européenne a été rédigée par la Fédération européenne des Journalistes (FEJ) dont l'AGJPB est membre.

Le mémorandum de l'AJP suggère aux représentant·e·s politiques une vingtaine d'actions concrètes, qui vont des statuts de rédaction, à celui des freelances, en passant par les droits d'auteur des journalistes, leur mobilité, leur pension, leur sécurité, les questions de genre et d'égalité, les fake news, la déontologie, les relations avec le pouvoir judiciaire, le pluralisme des médias...

Soutenir le journalisme, c'est nourrir sainement nos démocraties !

[Le mémorandum est téléchargeable sur notre site.](#)

4. Notre communication, nos médias et réseaux sociaux

Le mensuel. « [Journalistes](#) » (diffusion de 3.300 ex.) s'est intéressé aux médias émergents (dossier sur les podcasts, articles sur les pure players...) et aux nouvelles pratiques journalistiques (journalisme constructif, journalisme collaboratif, médias bilingues).

Journalistes a aussi suivi de près le combat de L'Avenir et la création de la coopérative *Notre Avenir*.

Le mensuel a relayé les résultats de la deuxième enquête sur le profil des journalistes, il a donné la parole à des pigistes pour évoquer, notamment, leur isolement et l'utilité de créer des espaces de coworking. Il a aussi dénoncé le tarif des piges, très bas et qui n'évolue quasiment pas.

Journalistes a aussi évoqué le mémorandum de l'AJP envoyé aux politiques et interrogé la nouvelle ministre des Médias sur ses intentions.

Il a enfin publié un bilan des dix premières années d'activité du Fonds pour le journalisme.

Le site [ajp.be](#) : le site [ajp.be](#) connaît un trafic en augmentation régulière. En 2019, il compte en moyenne 7.791 sessions (7.705 en 2018) par mois (94.394/an). 5.211 utilisateurs (5.034 en 2018) se rendent chaque mois sur le site (62.543/an). 70% d'entre eux sont originaires de Belgique (France : 13% ; USA : 5%; les autres pays, moins de 1%).

C'est la rubrique « Emploi » qui suscite le plus d'intérêt. Vient ensuite la rubrique « Actu ».

AJPro et Fonds. Le [site du Fonds](#) a bénéficié d'une refonte complète.



Le compte Twitter et la page Facebook : [le compte Twitter de l'AJP](#), actif depuis juin 2009, compte plus de 14.500 abonnés (+400 en 2019), 7.369 Tweets (+550 en 2019) et 44 listes.

Les listes regroupent des journalistes belges francophones selon leurs domaines de compétences (économie, société, politique...), leur fonction (caméraman, photographe...), leur statut (freelance). D'autres listes regroupent des comptes traitant des sujets ou des domaines particuliers ayant un lien avec le journalisme (NTIC, monde académique ou politique, organisations de journalistes...). Les listes, régulièrement enrichies, sont publiques et constituent de bons outils de veille et de curation.

[La page Facebook de l'AJP](#), active depuis le mois de mai 2015, compte près de 3000 « J'aime la page » (+500 en 2019).

Au plan éditorial, le compte Twitter se concentre davantage sur ce qui concerne le journalisme belge francophone ainsi que sur la diffusion des offres d'emploi (usage plus « professionnel »). La page Facebook diffuse des informations plus générales, voire internationales. Pour autant, la page Facebook ne néglige pas le journalisme belge.

[La page Facebook d'AJPro](#) compte près de 900 « J'aime la page ». [Celle du Fonds pour le journalisme](#) en compte plus de 700.

Le compte [Instagram](#) de l'AJP compte quant à lui 582 abonnés.

5. Agir pour toute la profession : les actions collectives

En 2019, l'AJP est intervenue dans plusieurs dossiers collectifs, qui concernent toute la profession, ou toute une rédaction ou une catégorie professionnelle. Certains dossiers collectifs sont également fédéraux et ont été traités en collaboration avec nos collègues de la VVJ, ils font l'objet de la seconde partie de ce chapitre.

LES DOSSIERS COLLECTIFS FRANCOPHONES ET GERMANOPHONES

1. Le conflit à L'Avenir

L'année 2019 a à nouveau été très tendue et agitée aux Editions de l'Avenir et l'AJP a été très présente dans le conflit, avec pour objectif de soutenir les équipes dans leur volonté de sauver le journal, son indépendance rédactionnelle et de sortir de Nethys. Chronique d'une année décisive pour le journal.

Grèves en février et en mars

L'année dernière déjà, dans ce même rapport d'activités, [nous y consacrons un large chapitre](#). Et l'AG de l'Union professionnelle votait avec beaucoup d'émotion une [motion de soutien](#) à nos confrères, sœurs, saluant leur combat et leur mobilisation exemplaires. C'était sans savoir que 2019 serait une nouvelle année horribilis pour le journal.

14 février 2019 : L'Avenir est en grève : la direction a annoncé des licenciements secs, les conventions applicables aux journalistes (notamment sur le plan des droits d'auteur) ne sont pas respectées pour les journalistes qui se sont inscrits dans le plan de départs volontaires (45 emplois perdus, dont 32 à la rédaction), le dialogue social est rompu. [On vous rappelle tout ceci ici.](#)

La rédaction publie le 15 février une enquête exceptionnelle de 4 pages sur le sabotage de L'Avenir par ses propres dirigeants, Moreau et Heyse : https://www.lavenir.net/cnt/dmf20190215_01297215/comment-stephane-moreau-et-pol-heyse-les-patrons-de-nethys-ont-saborde-l-avenir. Le climat social a rarement été aussi tendu. Les syndicats (CNE et Setca) sont aux abonnés absents, l'AJP et la SDR soutiennent la mobilisation du personnel. L'enquête publiée par L'Avenir fait sortir l'actionnaire du bois. L'AJP et la SDR obtiennent enfin le respect des conventions applicables aux journalistes. Mais la direction ne lâche rien sur les licenciements secs, alors pourtant que d'autres candidats au départ se signalent.

Lock-out patronal

4 et 5 mars : 3 journalistes sont licenciés et forcés de quitter l'entreprise dans la demi-heure : D. Vellande, Y. Raisière, C. Rosenbaum. Il s'agit clairement de représailles de la direction à l'égard de confrères courageux et déterminés. Et d'une volonté d'intimider le reste du personnel. L'AG du personnel décrète alors [deux jours de grève](#) immédiats. La [direction verrouille les accès au site et aux réseaux sociaux](#). Lorsque le personnel informe la direction qu'il reprend le travail, celle-ci s'y oppose. Un lock-out patronal inédit, qui sera dénoncé comme tel par la Fédération européenne des Journalistes (FEJ) sur le site [d'alerte de violations de la liberté de la presse](#) du Conseil de l'Europe. Même le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'en mêle et annonce organiser des auditions (qui auront lieu le 26 mars).

Les négociations sur l'indépendance et la réintégration des journalistes licenciés se passent mal : la direction ne veut négocier qu'avec les seuls syndicats, qui se contentent de promesses vagues : les pseudo-réintégrations sont en réalité des dégradations inacceptables, les garanties d'indépendance sont inexistantes : l'accord négocié par les syndicats est rejeté par le personnel. La direction passe outre, puisque les syndicats sont d'accord....

Indépendance et indolence

L'AJP et la SDR saisissent la ministre de Tutelle des intercommunales, pour non-respect du décret sur les aides à la presse, violation de la liberté de la presse, violations de la Charte d'indépendance du journal. Même le Ministre des médias, J.Cl. [Marcourt reconnaît au Parlement](#) la gravité de la situation et le non respect du décret sur les aides à la presse : la SDR aurait dû être consultée pour les décisions modifiant l'organisation de la rédaction. Mais l'attentisme des responsables politiques se confirme. Même les [auditions au Parlement FWB](#) ne les feront pas passer à l'action, alors que les faits dénoncés par les journalistes sont « atterrants » et le gouffre entre les positions « abyssal ». Le climat social est exécrationnel ; une enquête psychosociale montre l'ampleur des dégâts sur le personnel. La confiance avec la direction, particulièrement avec le Directeur des rédactions, est définitivement rompue. Mais le personnel de l'Avenir, qui fait preuve d'une résilience étonnante, ne baisse pas les bras : depuis plusieurs mois, une dizaine de membres du personnel travaille activement à la création d'une coopérative de travailleurs et de lecteurs. Le 29 mai, le personnel s'organise une très belle fête à la Citadelle de Namur, pour le plaisir d'être ensemble et de s'auto-fêter. Car la fête et le rire, on sait y faire aux EDA... Le 4 juin, lors d'une AG du personnel, une centaine d'entre eux s'engagent à soutenir financièrement la fondation de la coopérative.

Tentative d'écartement de l'AJP

Le 3 juillet, une AG du personnel (pas seulement des journalistes) [vote un préavis de grève](#) d'une durée de 14 jours. En jeu : toujours le respect de l'indépendance rédactionnelle, le respect des rédactions. Le personnel dénonce la « normalisation sournoise » à l'œuvre depuis plusieurs mois.

Dans le même temps, la coalition « Coquelicot » reçoit la société civile, dont l'AJP. Il semble que tous les partis ont enfin compris qu'il faut « « sortir L'Avenir de Nethys ».

A l'issue du préavis de grève, la Direction [fait entrer en force ses avocats dans le conflit](#) : courriers de menaces aux délégués de l'AJP et de la SDR, interdiction d'assemblées dans l'entreprise et pendant les heures de travail, interdiction à l'AJP (sa secrétaire générale) d'entrer dans les locaux de l'entreprise, alors que des conventions signées en toujours en vigueur organisent la présence et les activités de l'AJP à L'Avenir comme dans les autres journaux. Le 17 juillet, le personnel est en grève. Même interdite, l'AJP et la SDR ont tenu une assemblée, en présence de la secrétaire générale de l'AJP. L'AJP fait une demande officielle de conciliation sectorielle.

Le bout du tunnel ?

Pendant l'été, l'AJP et la SDR maintiennent la pression : espaces ouverts aux lecteurs, actions à la Foire de Libramont, lobbying pour imposer dans les négociations des gouvernements en formation une sortie de crise pour l'Avenir. Mi-septembre, les nouveaux gouvernements sont installés, à la Région wallonne comme à la FWB. Les révélations à propos de Nethys dans la presse (conflits d'intérêts, prédatons, mensonges, ...) sur la gestion de ses filiales se succèdent. Les ventes de Voo, Elicio et Win sont annulées par la Tutelle début octobre. L'étau se desserre un peu sur L'Avenir : le 6 octobre, les administrateurs de Nethys démissionnent. La vente de L'Avenir, dans un délai court, est annoncée. Et il est grand temps : les [équipes sont lessivées](#), les burn out s'ajoutent aux départs, le journal n'est plus géré...

La coopérative « Notre avenir »

En chantier depuis plus d'un an, le [projet de coopérative](#) sera officiellement lancé le 22 novembre. Objectifs : que la gestion du journal soit partagée avec les travailleurs et les lecteurs, que soit garantie son indépendance, son ancrage local, sa qualité rédactionnelle et ses emplois. Un [beau projet](#), que l'AJP soutient et accompagne, mais il s'agit bien d'une coopérative indépendante de l'Union professionnelle. www.notreavenir.coop

A suivre : la vente des Editions de l'Avenir

En ce début 2020, le nouveau CA de Nethys prépare activement la vente des Editions de l'Avenir. Un dossier que l'AJP suivra de près, puisqu'il sera décisif pour le journal. Le rôle de la Coopérative 'Notre avenir' y reste à construire. Après toutes les épreuves qu'il a endurées, après la résistance exceptionnelle dont il a fait preuve, le personnel de L'Avenir a droit à la reconnaissance de son action pour la survie du journal. Et la couverture par les rédactions du groupe de la saga « Nethys » doit être reconnue à sa juste valeur. On n'ose imaginer ce qui se serait passé si le personnel avait capitulé. Certains en ont payé le prix fort. D'actions inventives en conflits durs, face à des adversités multiples (politiques, actionnariales, managériales, syndicales), le personnel des Editions de l'Avenir a montré que la détermination, le courage et les convictions peuvent inverser des spirales destructrices de valeurs.

A suivre... Mais ce qui est certain, c'est que l'AJP continuera à se battre aux côtés des journalistes de l'Avenir.

2. Autres dossiers collectifs dans les rédactions

2.1. **Grenz Echo** : la direction du Grenz Echo (actionnaire majoritaire : Rossel) a annoncé qu'elle ne paierait pas d'annuités en 2019, pour raisons économiques. L'AJP a ouvert une négociation interne, afin de remettre en

place une convention collective, au-delà des annuités. Les négociations sont toujours en cours en ce début 2020.

- 2.2. **RTBF** : c'est le dossier des pensions des journalistes professionnel.le.s de la RTBF qui retient notre attention en 2019, et il n'est pas encore réglé en 2020. La RTBF reste en défaut de cotiser dans le régime légal de pension complémentaire pour les journalistes professionnels. 140 journalistes sont concernés, selon l'AJP, mais aussi selon le SPF Pensions qui suit ce dossier de près. Plusieurs tentatives amiables ont eu lieu, afin de trouver un règlement juste et rapide de gros dossier. La RTBF a régularisé une (très) petite partie des ayants droits. Mais sans solution globale en 2020, l'AJP assignera la RTBF.
- 2.3. **Belga** : suite à deux licenciements en mars, la rédaction a observé un arrêt de travail le 27/03. Un des journalistes licenciés a été réintégré, l'autre a été remplacé.

3. Police : les journalistes ont le droit de filmer et diffuser des images de policiers

L'AJP a soutenu la Ligue des Droits humains et d'autres associations dans le cadre du procès intenté par la Zone de Police Bruxelles Ixelles, en organisant à la Maison des Journalistes un [événement autour de l'exposition photos « Don't shoot »](#). la décision a été rendue : les photographes et journalistes ont le droit de prendre et de diffuser des images de policiers en action : « *« la divulgation de photographies de policiers dans l'exercice de leurs fonctions publiques est assimilable à la divulgation de photographies de personnes publiques (...). Les policiers sont des fonctionnaires qui exercent leur métier en contact avec le public et dans l'intérêt de celui-ci, très souvent sur la voie publique ou dans les lieux publics »*. Voilà qui amène un peu de clarté dans les difficiles relations entre Police et journalistes.

Une carte blanche rédigée conjointement par Martine Simonis (AJP) et Ricardo Gutiérrez (Secrétaire général de la FEJ) est parue dans [Le Soir](#) et sur le site de [la RTBF](#).

4. Les actions collectives menées au plan fédéral (AGJPB)



4.1. Circulaire des procureurs généraux / communication vers les médias

La [nouvelle circulaire des procureurs généraux organisant la communication du ministère public vers les médias](#) contient **plusieurs dispositions particulièrement inquiétantes pour les journalistes et leur liberté d'informer**. L'AJP n'a pas été associée à la réflexion sur ce texte et a interpellé le président du Collège des procureurs. Cette circulaire en remplace une autre, édictée en 1999, pour y intégrer quelques évolutions : réseaux sociaux, vitesse de l'information, nouveaux formats journalistiques,... A l'initiative de l'AJP, une réunion avec le président du collège des Procureurs généraux a eu lieu le 19 février. Du côté des médias et journalistes, outre les unions professionnelles AJP et VVJ, la RTBF, et le Raad voor de journalistiek étaient présents. Si la réunion a permis d'éclaircir des expressions maladroites ou ambiguës, le représentant du ministère public a refusé de modifier plusieurs dispositions préoccupantes pour les journalistes et le travail journalistique : ainsi, la circulaire prévoit que les journalistes ou réalisateurs d'émissions, reportages et documentaires télévisés doivent signer une convention rédigée par le parquet, **convention qui contiendra obligatoirement une clause permettant de censurer inconditionnellement le contenu du reportage** ! « *Il en résulte que le magistrat presse peut faire effacer, ou interdire de diffusion, des textes, paroles ou images, sans avoir à en justifier la raison ou le fondement auprès de son interlocuteur* », peut-on y lire. Des magistrats établissent donc une censure préalable du travail journalistique, en violation flagrante de l'article 25 de la Constitution, et des normes internationales !

4.2. Information classifiées – divulgation

Un avant-projet de loi concernant la classification, les habilitations, attestations et avis de sécurité pénalise la divulgation d'informations classifiées prévoit que : « Les personnes qui ne sont pas titulaires d'une habilitation de sécurité et qui rendent publiques des informations classifiées (...) sont passibles d'une amende de cent euros à cinq mille euros ». Une mesure qui pourrait menacer la liberté d'expression des journalistes et des lanceurs d'alerte, ainsi que le Conseil d'Etat l'a relevé.

L'AGJPB a écrit au ministre alors en charge du dossier, D. Reynders, qui s'est voulu rassurant et a promis que le texte serait adapté en deuxième lecture, pour tenir compte des objections du Conseil d'Etat.

4.3. Les garanties constitutionnelles de la liberté de la presse en débat

Le Sénat a organisé un [colloque](#) portant sur « La Liberté d'expression au 21e siècle » : le régime de protection que le Constituant a conçu au 19^e siècle est-il encore adéquat aujourd'hui ? Comment la liberté de la presse pourrait-elle être mieux encadrée au 21^e siècle ? L'AJP et la VVJ ont été auditionnées. Les Unions professionnelles ont attiré l'attention des sénateurs sur les dangers d'une éventuelle correctionnalisation, sur une réflexion autour de la dépénalisation, sur l'évolution de la notion du délit de presse,... et sur des mesures plus utiles, comme la réforme du droit de réponse.

4.4. Attestations de sécurité : les journalistes seront bien exemptés des 50€

Bonne nouvelle pour tous les journalistes belges ou étrangers qui couvrent des événements (comme les sommets européens) pour lesquels une attestation de sécurité est requise : ils seront bien exemptés de la redevance de 50 €/an initialement prévue à leur charge. La Commission de l'Intérieur de la Chambre a adopté le 20 mars une modification pour spécifiquement exempter les journalistes de ce paiement.

[On se souviendra du tollé](#) qu'avait provoqué cette mesure : pour couvrir des événements sécurisés. L'AJP, la VVJ et l'API avaient appelé à ne pas payer, et illico entrepris les démarches nécessaires. Mais alors que plusieurs ministres concernés leur avaient garanti la suppression rapide de cette mesure, l'Autorité Nationale de Sécurité (ANS), compétente pour délivrer ou retirer les attestations de sécurité, avait de son côté [commencé à envoyer les factures aux journalistes](#).

Le [texte voté en Commission](#) de l'Intérieur de la Chambre concerne « *les journalistes professionnels accrédités et ayant accès à des locaux, bâtiments ou sites liés à des fonctions d'autorité publique ou à un événement déterminé national ou international, diplomatique ou protocolaire.* »

L'AJP, la VVJ et l'API se réjouissent de la fin annoncée de cet épisode surréaliste à la belge.

4.5. Assistance consulaire : un recours en annulation introduit par l'AGJPB

L'AJP et la VVJ ont saisi la Cour constitutionnelle d'un recours en annulation d'une loi qui exclut de l'assistance consulaire les personnes qui se rendent en zone dangereuse, en ce compris les journalistes... La loi du 9 mai 2018 organise en droit belge l'assistance consulaire. Il s'agit certainement d'une avancée en matière de protection des droits fondamentaux, à tout le moins si ce droit est reconnu sans discrimination. Mais ce n'est pas le cas. La loi exclut du bénéfice de l'assistance consulaire les personnes vivant ou se rendant dans une zone où existe un conflit armé ou une situation de troubles intérieurs. Sans exception. Autrement dit, les journalistes qui se trouvent ou se rendent dans une zone à risque ne pourront plus faire appel à l'assistance consulaire en cas de problème (maladie, blessures, arrestation, détention,...). Le législateur a justifié cette exception en indiquant qu'il souhaitait « responsabiliser le voyageur ». Cette motivation, pour valable qu'elle puisse être dans certaines hypothèses, n'est jamais pertinente en ce qui

concerne les journalistes (ni d'ailleurs d'autres professionnels comme le personnel humanitaire) qui ne sont pas des « voyageurs » ! .

Le recours en annulation a été déposé devant la Cour constitutionnelle par Me Dounia Alamat, conseil de l'AJP et de la VVJ dans ce dossier. Les résultats sont attendus en 2020.

4.6. Événements organisés au plan national

- le « Gala » de la presse, le 26 mars, a proposé le film « Another day of life », au Cinéma Palace de Raul de la Fuente et Damian Nenow. 300 membres étaient présents.

- Portrait des journalistes belges : réalisée pour la première fois il y a 5 ans, cette étude a été présentée le 5 avril à la maison des Journalistes. Elle dresse le portrait des journalistes belges : leur âge, leur sexe, leurs statuts, leurs carrières et les conditions d'emplois. Elle permet aussi de mesurer et de présenter les opinions que les journalistes se forgent sur le rapport aux sources, ou encore sur les transformations du métier. Un partenariat de LaPIJ de l'ULB, l'Université de Mons, le Center for Journalism Studies de l'Université de Gand, l'AJP et la VVJ

5. Actions internationales

- Fédération internationale des Journalistes : la FIJ tenait son Congrès électif à Tunis mi-juin, qui a vu la fin du mandat à la présidence de l'organisation internationale de Philippe Leruth. Une délégation belge était présente au Congrès de la FIJ.

- Fédération européenne des Journalistes : l'AG électorale de la FEJ s'est déroulée à Tallinn (Estonie) du 9 au 10 mai. La SG de l'AJP, Martine Simonis, a été élue au comité directeur pour 3 ans. Elle y assure les fonctions de trésorière.

- Projet RDC Congo : l'AJP a initié et participé avec la FIJ à un projet financé par Wallonie-Bruxelles International en RDC Congo, afin de favoriser une bonne couverture journalistique des élections. François Ryckmans et JF Dumont en ont été les chevilles ouvrières.

- Congo Brazzaville : une délégation belge de l'AJP et du CSA a participé aux assises de la presse du Congo Brazzaville.

6. Aides individuelles et défense en justice

Le **service juridique** de l'AJP répond quotidiennement aux questions des journalistes : barème, tarif, piges, contrats, cotisations sociales, pension, licenciement, démission, droits d'auteur, droit à l'image, déontologie, responsabilité professionnelle, TVA, impôts,... le spectre est large !

Au-delà de cette première ligne, le service juridique prend aussi en charge les dossiers qui nécessitent une action judiciaire, soit en demandant, soit en défendant. Il s'agit de **l'assistance judiciaire**, gratuite pour les membres de l'Union.

En 2019, le service juridique a traité et/ou confié à ses avocats, de nouveaux dossiers relatifs à des licenciements de salariés (8), des vols de photos (2), des plaintes contre des membres devant le CDJ (4, dont un membre faisant l'objet de plusieurs plaintes), des problèmes liés au calcul des cotisations sociales (1), un problème de non-paiement des droits d'auteur (1), des problèmes d'illégalité de statut professionnel (4), des récupérations d'honoraires (2), des questions liées à la TVA (8), des problèmes de harcèlement en ligne

(3), des litiges dus à des contrôles fiscaux (4). Une action judiciaire soutenue par l'AJP a permis à un indépendant dont la collaboration avait été brusquement interrompue d'obtenir des dédommagements pour rupture fautive.

Dans tous ces dossiers, l'AJP prend en charge les frais liés à la défense du/de la journaliste. En 2019, l'AJP a consacré près de 50.000 € à la défense de ses membres. Ce montant est fortement en augmentation par rapport aux années précédentes.

Pour bénéficier de l'assistance judiciaire, il faut que le journaliste soit membre, qu'il ait saisi le service juridique de l'AJP et que le conseil de direction ait donné son accord. L'AJP travaille dans ce cadre avec plusieurs bureaux d'avocats spécialisés, qui connaissent parfaitement les spécificités liées à la profession.

7. La formation permanente : AJPro

AJPro est le projet de l'AJP en matière de formations permanentes pour les journalistes. 2019 a été une année exceptionnelle en terme d'offres et de fréquentation de nos formations.

Pour sa septième édition, le catalogue AJPro a proposé 43 formations en 2019, dont 16 nouvelles, données par 33 formateurs.trices.

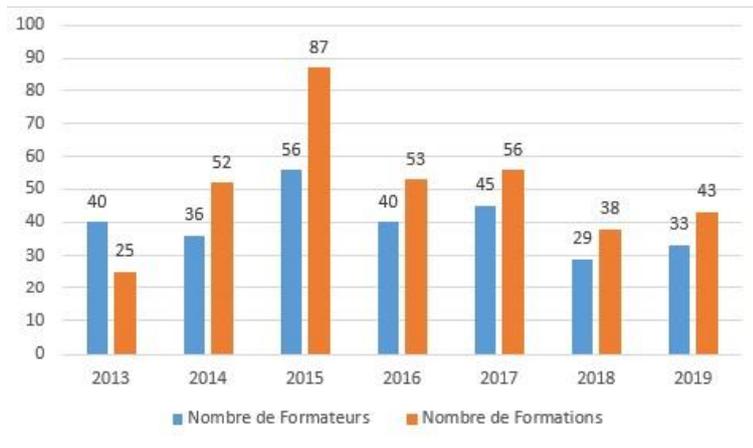
A côté des axes de formation « classiques » (Audiovisuel, Presse écrite, Photo, Dossiers thématiques, Carrière et développement personnel) AJPro a à nouveau proposé un volet important de formations numériques, soit 22 formations sur 43.

En 2019, AJPro a également organisé 18 formations dans le cadre du « plan de formation numérique pour la presse écrite », convention entre les éditeurs et l'AJP. Elles ont été suivies par 209 participant.e.s. En outre, 14 autres formations ont également été organisées à la demande pour 104 participant.e.s.

Au total, au cours de l'année 2019, que ce soit via le catalogue, pendant la Summer school ou lors d'une formation organisée, 609 personnes ont suivi une ou plusieurs formation(s) proposée(s) par AJPro, cela représente 777 inscriptions (certaines personnes s'inscrivant à plusieurs formations).

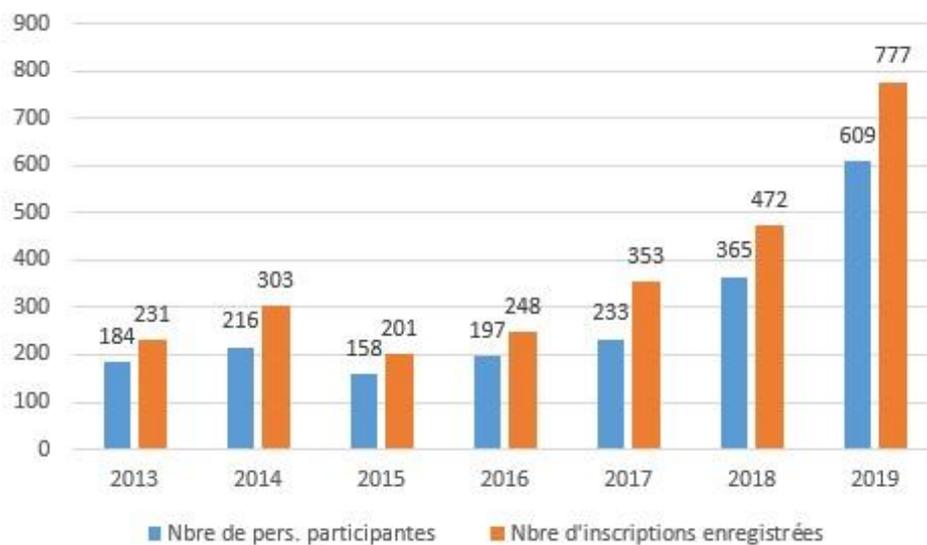
L'offre de formations d'AJPro depuis sa création en avril 2013





AJPro: participants et inscriptions enregistrées

Evolution de la fréquentation d’AJPro : à gauche, les personnes inscrites, à droite les inscriptions totales (certaines personnes ont donc suivi plusieurs formations).



La Summerschool

La 7^e édition de la **Summer school** a été organisée sur 4 jours, du lundi 26 août au jeudi 29 août, dans un nouveau lieu : L'Auberge de Jeunesse Jacques Brel.

Elle a proposé 12 formations données par 10 formateur.rice.s. Cette année, plusieurs formations de deux jours ont été proposées. La Summer school 2019 a rencontré un beau succès avec 8 formations complètes. Selon les jours, entre 30 et 40 participant.e.s ont suivi une formation. Au total, **79** personnes ont assisté à un ou plusieurs jours de la Summer school, dont une quarantaine de journalistes professionnels et stagiaires et une dizaine d'étudiant.e.s en journalisme.



Une des soirées de la Summerschool est consacrée à un Speed dating Emploi & Piges. Organisé à nouveau dans le grand patio du Résidence Palace, le Speed dating a, à nouveau, remporté un vif succès : [55 candidat.e.s ont rencontré 32 employeurs issus de 20 médias.](#)

8. Fonds pour le journalisme : dix ans déjà !

Le Fonds pour le journalisme de l'AJP a 10 ans ! Il finance des enquêtes et reportages longs journalistiques. www.fondspourlejournalisme.be

Le Fonds a 10 ans – Depuis sa création il a organisé **41 appels** à projets. **235 bourses** ont été versées à **135 journalistes** différents. **57 médias** en ont bénéficié. De nombreuses enquêtes, des projets de jeunes journalistes, plutôt des indépendants, un grand nombre de femmes journalistes...

En 2019, 24 projets ont été financés - Comme chaque année, quatre appels à projets ont eu lieu : **39** demandes de journalistes nous sont parvenues, sollicitant une aide totale de 465.626 euros. **24** projets ont été soutenus pour un montant total de **194.955 euros** (des bourses de 4.000 à 15.500 euros).

21 diffusions - En termes de diffusion/publication, 21 projets ont abouti en 2019. Ils sont tous présentés sur le site vitrine du Fonds <http://www.fondspourlejournalisme.be/vitrine/>.

Beaucoup de qualité !

Des enquêtes :

- **Benjamin Moriamé** « Pains perdus »
- **Quentin Noirfalisse et Cédric Vallet** « Socfon, palme d'or »
- **Alix Dehin** « L'argent noir du foot amateur »
- **Philippe Engels** « La Belgique et l'Arabie Saoudite »
- **Quentin Jardon** « Les petits trains en Wallonie »
- **Sarah Frères** « La sécurité aux frontières de l'Europe »
- **Agnès Lejeune** « Au bonheur des dames »

- **Chloé Andries** « Ecoles Steiner : pédagogie réac-tive »
- **Olivier Bailly** « La douleur des Belges »
- **Catherine Joie** « Vétérinaires ruraux : la grande panique »
- **Cédric Vallet** « Fluxys : qu'est-ce qu'on va faire des tuyaux ? »
- **Bernard Crutzen** « Pour quelques bananes de plus »
- **Michel Hellas** « L'arbre providence »

Des grands reportages :

- **Laetitia Theunis** « Biomimétisme »
- **Virginie Nguyen Hoang** « Entre deux scènes »
- **Julie Luong** « ABC : à la verticale de la Belgique »
- **Céline Schoen** « Les coulisses des élections européennes »
- **Christian Du Brulle** « La science belge risque la faillite »
- **Collectif Huma** "What the foot ?!"
- **Daniel Nokin** « Prisons: le grand procès »
- **Laurent Cavenati** « Ces Liégeois, backpackers en Australie »

7 Prix – Après une année record en 2018, sept journalistes portant des projets soutenus par le Fonds ont reçu des prix pendant l'année 2019, en Belgique ou à l'étranger :

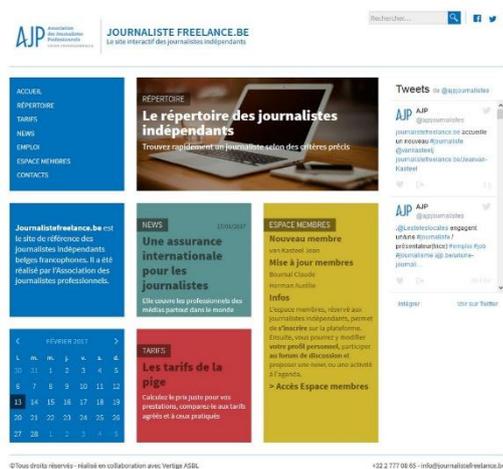
- **Jawad Rhalib** a cumulé trois prix pour son film « Au temps où les Arabes dansaient » : le Magritte de la meilleure musique originale, l'Étalon d'argent au Fespaco de Ouagadougou, et le Fifog d'Or du documentaire au Festival international du film oriental de Genève.
- **Frédéric Loire** a reçu le prix Belfius de la presse digitale pour son enquête « Au cœur du trafic des migrants ».
- **Philippe Engels** a été primé à Vancouver pour son enquête « Semlex au pays de l'or noir » : Prize for Investigative Reporting, TRACE.
- **Quentin Jardon** a reçu le Prix du développement durable du CFDD pour son enquête intitulée « Grandeur et décadence du train local wallon ».
- **Virginie Nguyen** a reçu le prix de la Citoyenneté – Fondation P&V, notamment pour ses projets « What the foot ?! » et « Gaza la débrouille après la guerre ».

Le jury du Fonds a été remanié suite au départ de Cécile Walschaerts. C'est Lise Ménalque qui l'a remplacée.

Le Fonds pour le journalisme est une initiative de l'AJP. Il est financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un [jury indépendant](#) statue sur les demandes.

9. La plateforme numérique pour les indépendants

La plateforme numérique JournalisteFreelance.be, mise en ligne depuis 2015, est un outil qui offre aux journalistes indépendants différents services. Avec notamment pour objectif d'augmenter la visibilité du travail journalistique et de valoriser les productions de ses membres.



La progression de la fréquentation du site est constante : 310 000 visites depuis son lancement, pour une moyenne de 180 à 200 visites/jour.

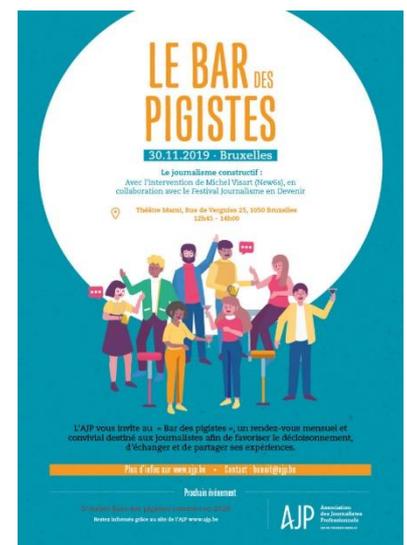
Le répertoire, qui compte actuellement 199 journalistes freelances, permet de trouver, selon des critères de recherche (compétences, domaines d'activité, langue de travail...), un journaliste indépendant capable de traiter un sujet particulier. De nombreux indépendants reçoivent par ce biais des propositions de piges.

Le calculateur de piges et les tarifs permettent de donner des références pour négocier un tarif horaire décent. Le site collationne aussi les tarifs pratiqués dans les médias. Ces chiffres ont été remis à jour en 2019.

Les news permettent de communiquer des infos relatives à la profession et aux membres.

L'agenda répertorie les activités (formations, conférences, évènements...) susceptibles d'intéresser les journalistes indépendants.

En 2019, le « Bar des pigistes » a été lancé. Le « Bar des pigistes » est un rendez-vous mensuel et convivial destiné aux journalistes. Il permet, dans un lieu décontracté (café, Centre culturel...), une rencontre entre journalistes indépendants afin de favoriser le décroisement, d'échanger et de partager ses expériences. Cinq Bar des pigistes ont été organisés entre juin et décembre 2019.



10. Dans les écoles : journalistes en classe



Lancée dans le milieu des années 90 par l'AJP, l'opération « Journalistes en classe » est subsidiée depuis 2002 par la Fédération Wallonie-Bruxelles et intégrée depuis 2008 au décret du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM).

Cette opération a pour objectif de répondre gratuitement aux demandes du milieu scolaire et du secteur de la jeunesse (depuis 2016) désireux de recevoir des journalistes professionnels (presse écrite, radio, télé, web). Les

objectifs de cette visite peuvent être aussi bien une initiation au monde des médias que l'explication du métier de journaliste, une discussion sur un sujet d'actualité, une aide à la réalisation d'un média

● **En 2019**, environ 70 journalistes se sont rendus 358 fois **dans les écoles** (soit 20 fois de plus qu'en 2018). Ces visites se sont réparties comme suit : 77 en classes primaires, 244 en secondaire, 2 dans

l'enseignement spécialisé, 1 avec un public adulte, 2 en école des devoirs, 1 en AMO, 30 en supérieur et 1 pour des professeurs.

- Elargie au **secteur Jeunesse** (maisons de jeunes, mouvements scouts...), l'opération a été renouvelée pour un montant de 10000€ pour des activités entre mai 2018 et octobre 2019. Nous avons répondu à 29 demandes d'interventions (soit 15 de plus qu'en 2016-2017). Les retours sont tous positifs et nous attendons une réponse de la Ministre de la Jeunesse pour une reconduction du subside.
- Différents outils pédagogiques sont à la disposition des journalistes et des enseignants.



Les vidéos « **Mon métier : journaliste** » et « **L'impact du numérique sur le métier de journaliste** » disponibles sur [notre chaîne Youtube](#).



Le « **Manuel pédagogique des journalistes en classe** » conçu et rédigé par l'AJP et l'asbl Action Ciné Media Jeune. Il a pour objectif d'aider les journalistes pour la préparation des rencontres.



Le fascicule « **Les médias, comment ça marche ? – le Cahier de l'élève** », petit cahier d'exercices rédigé par Alain Vaessen est remis à tous les élèves de 5/6^{ème} primaire participant à l'opération.



« **Journalistes & Médias** » : cette brochure rédigée il y a de nombreuses années par Marice-Claire Bourdoux et Jean-François Dumont a été revue et augmentée en été 2019 par Sophie Lejoly. Une attention particulière a été accordée à l'évolution numérique de la profession, au phénomène de fake news...

11. Égalité et diversité

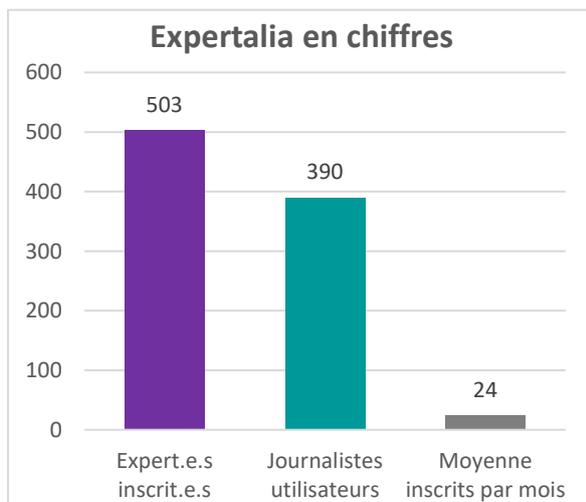
L’AJP est active depuis plus de 10 ans dans les matières de Genre et de Diversité, en lien avec le journalisme. En 2019, une nouvelle convention a été signée avec la Direction Egalité des chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les ministres Rudy Demotte (Egalité des chances) et Jean-Claude Marcourt (Médias). Elle porte sur la période 2019 -2021. Les projets «Egalité et diversité dans les médias » de l’AJP sont financés annuellement à hauteur de 80.000€.

11.1 LE DÉVELOPPEMENT ET LE SUIVI DE LA BASE DE DONNÉES EXPERTALIA



Expertalia est une base de données d’expertes et d’experts (ces derniers issus de la diversité d’origines) qui permet aux journalistes d’enrichir leur carnet de sources d’expertises.

Développement d’Expertalia en 2019



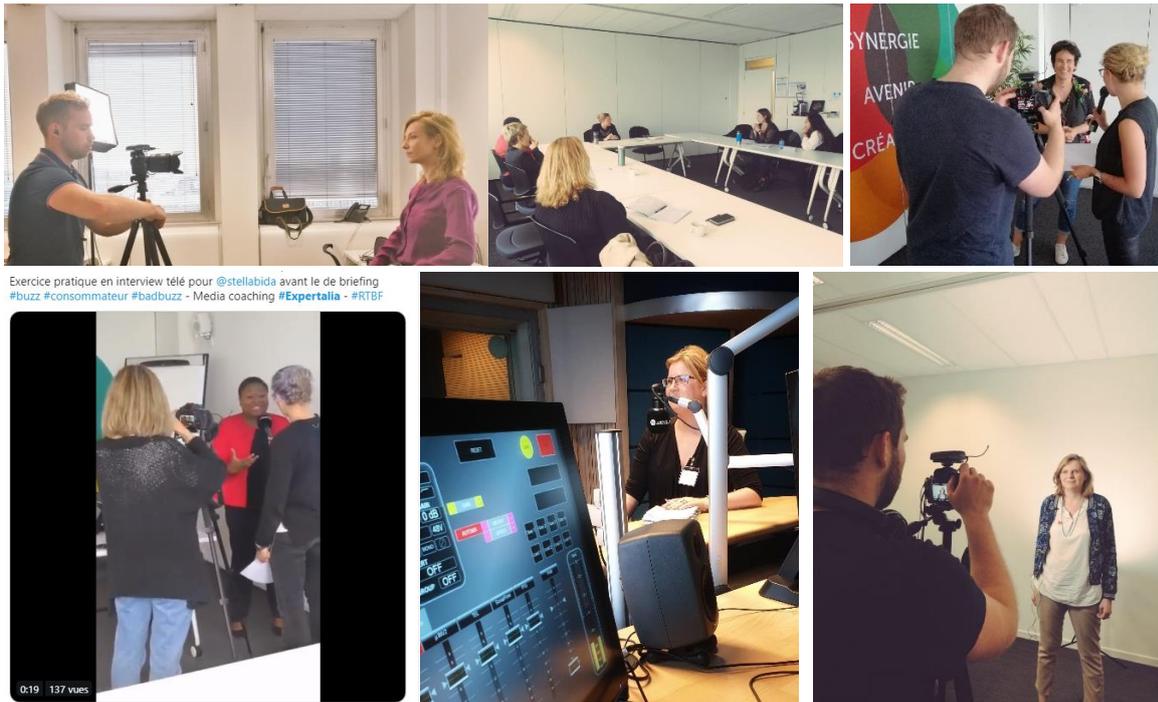
Le répertoire en ligne [Expertalia.be](http://expertalia.be) compte en 2019 503 inscriptions d’expert.e.s.

Pour accéder aux coordonnées des expert.e.s, les journalistes doivent s’inscrire sur le site (<http://expertalia.be/user/register>). A ce jour, 390 journalistes l’ont fait.

Les sessions de media coaching « Expertalia – RTBF »

Depuis 2017, Expertalia bénéficie d’un partenariat avec la cellule Diversité de la RTBF. L’AJP et la RTBF co-organisent des journées de media-coaching pour les expert.e.s présents sur Expertalia.be.

En 2019, 28 expert.e.s ont été formé.e.s à intervenir en radio et en télévision, en situation, par deux coachs professionnels : François Ryckmans pour la partie **radio** et Florence Hainaut pour la partie **face caméra**. L’AJP est en charge de la coordination des communications et des inscriptions des expert.e.s, du suivi (avant, pendant et après la formation), ainsi que de l’évaluation.



Exercice pratique en interview télé pour @stellabida avant le de briefing
 #buzz #consommateur #badbuzz - Media coaching #Expertalia - #RTBF

Chaque session peut accueillir au maximum 10 participant.e.s. Il existe une très forte demande pour la participation à ces sessions. Les évaluations des participant.e.s montrent un haut niveau de satisfaction.

Donner de la visibilité aux expertes entrepreneuses

Elles entrepreneurnt



Portrait

**Portrait - Amélie Alleman :
Recrutement,
administration de
sociétés, consultance**

C'est à 26 ans qu'Amélie Alleman a lancé sa première société de recrutement et de consultance. Trois ans plus tard, elle lançait la deuxième...

Lire la suite

Un partenariat a été signé le 9 octobre 2017 entre l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (reprise par la Sowalfin depuis décembre 2018), dans le cadre du projet « Expertalia ». La convention de trois ans (2017-2018-2019) prévoit un financement de 20.000€ par an pour la réalisation de plusieurs objectifs visant la **promotion de profils « entrepreneuses »** parmi les expertes de la base de données Expertalia. Un plan d'action a été mis en place et prévoit d'identifier des profils d'entrepreneuses expertes et de les inviter à rejoindre Expertalia.

La journaliste Véronique Pipers réalise pour Expertalia des portraits de femmes entrepreneuses. Les interviews « Portrait » sont publiées sur le site Expertalia.be et relayés par newsletters.

11.2 BAROMÈTRE DE L'ÉGALITÉ ET DE LA DIVERSITÉ EN PRESSE QUOTIDIENNE

L'AJP a réalisé la troisième édition de [l'étude de l'égalité et de la diversité en presse quotidienne belge francophone](#). Les résultats ont été présentés lors d'une conférence le 24 juin 2019, à la Maison des Journalistes.

Les résultats ont été publiés en ligne et sont en accès libre sur le site de l'AJP (<http://www.ajp.be/diversite/#rech1>). L'AJP a également édité un livret reprenant l'ensemble des résultats de l'étude.

Les étudiants en journalisme ont reçu, en novembre, un exemplaire de l'étude avec leur « AJPack » (*ensemble de documentation sur la profession que les étudiants reçoivent comme « cadeau » de bienvenue*).

Toutes les études et brochures diversité sont consultables sur www.ajp.be/diversite et peuvent être commandées gratuitement en version imprimée sur www.ajp.be/librairie.

11.3 FEMMES JOURNALISTES : LE GENRE DANS LA PROFESSION

Fin 2018, l'AJP et le LaPIJ (Laboratoire des Pratiques et Identités Journalistiques-ULB) et l'UMons ont réalisé une étude approfondie [sur les femmes dans la profession de journaliste](#) (www.ajp.be/journalistesfemmes). Cette étude a pour objectif de poser un diagnostic des problèmes rencontrés par les femmes journalistes de Belgique francophone tout au long de leur carrière, afin de proposer des mesures et des plans d'action à leur intention.

Les résultats de l'étude, ainsi que les propositions d'actions à mettre en place (formations à la négociation, formations au management, campagne contre le harcèlement et le sexisme au travail), ont été présentés lors d'une journée d'étude le 14 décembre 2018.

Cette étude est le point de départ des actions que l'AJP mènera au cours des deux prochaines années. Ces actions auront pour objectif d'améliorer les conditions de travail des femmes journalistes et de mieux les armer pour réagir aux situations de sexisme et de harcèlement.

Une campagne de sensibilisation est en cours de développement. Elle est réalisée par l'agence de communication « **BONJOUR** ». La forme que prendra la campagne et sa diffusion seront communiquées dans le courant de l'année 2020.

11.4 ENSEIGNANTS ET ÉTUDIANTS EN JOURNALISME : UNE PLATEFORME « ÉGALITÉ-DIVERSITÉ »

La convention égalité et diversité dans les médias prévoit également le développement d'une plateforme internet à destination des étudiants et des enseignants en journalisme. L'objectif est de sensibiliser les étudiants en journalisme aux questions d'égalité et de diversité dans les médias, et de les guider vers de bonnes pratiques avant qu'ils n'arrivent dans le métier et intègrent « des routines ». La plateforme leur permettra d'adapter leurs pratiques en la matière.

L'AJP élabore une plateforme composée d'une section de **sensibilisation** (avec des *capsules* vidéos en motion design), une section **ressources** (avec un catalogue de personnes de contacts

et un accès vers Expertalia.be) et une section d'**auto-évaluation** interactive et pédagogique (reposera sur une grille de lecture qui permettra aux élèves de scanner leurs travaux sous le prisme de l'égalité et de la diversité). Cette plateforme est à destination des étudiants, mais également du corps enseignant afin de permettre à ce dernier d'accompagner les étudiants dans l'évaluation de leurs travaux en matière d'égalité et de diversité.

L'AJP travaillé à la rédaction d'un cahier des charges fin octobre 2019. Un appel d'offre pour la réalisation des capsules vidéos et de la plateforme a été lancé fin décembre auprès de trois prestataires.

11.5. COLLOQUES, CONFERENCES , SEMINAIRES, EVENEMENTS...

28-30/03 – Helsinki : la présidence finlandaise du Conseil de l'Europe a organisé une conférence internationale « Lutter contre les stéréotypes de genre et les images sexistes dans les médias ». L'AJP y a présenté ses recommandations en matière de traitement journalistique des violences contre les femmes.

27-30/05 : l'AJP a exposé ses actions en matière de Genre et Diversité à Istanbul, lors d'une conférence internationale de la FEJ « Increasing diversity and gender equality in the workplace - Fighting stereotypes in the news: towards better representation of the society in terms of gender, age, ethnic background and sexual orientation”

21/06 : participation à un panel de la Journée d'études « Femmes et liberté d'expression » du Collectif des Femmes – (Louvain-la-Neuve).

14/11 : l'AJP a organisé une soirée débat consacrée au cyberharcèlement des femmes journalistes (Bruxelles - Kinograph). Le documentaire « A Dark Place » a été diffusé et suivi d'une rencontre avec Florence Hainaut et Myriam Leroy, animée par Ricardo Gutierrez (FEJ) et Martine Simonis. L'événement a réuni 80 personnes.

25/11 : l'AJP était partenaire avec la FIJ et la FEJ de la demi-journée d'études de la RTBF consacrée au cyberharcèlement des femmes journalistes.

12. L'AJP dans les médias, les colloques, les jurys, les débats...

L'AJP est sollicitée et intervient dans les médias, les écoles, les colloques, les manifestations à propos du journalisme, de son évolution, des médias, de la déontologie, de la liberté d'expression, de la diversité...

Interventions lors de conférences, débats, colloques, jurys – en Belgique

- 22/03 : Séminaire « Fake news et désinformation : éduquer plutôt que réguler ! Oui, mais comment ? » CSEM
- 02/05 : Participation à Difference Day (Bruxelles)
- 21/06 : Collectif des Femmes –Journée d'études « Femmes et liberté d'expression » (Louvain-la-Neuve).
- 03/10 : Expo et conférence « Don't shoot » avec la Ligue des droits humains et Zin TV (Bruxelles, maison des Journalistes)

- 14/11 : Soirée film et débat « A Dark Place », cyberharcèlement des femmes journalistes (Bruxelles)
- 19/11 et 03/12 : Jury du prix du journalisme du Parlement de la Fédération WB
- 25/11 : Les réseaux sociaux, une arme contre les femmes journalistes ? (Bruxelles)
- 29/11 : Sénat « la liberté de la presse au 21^e siècle »
- 30/11 : Jury du prix du Journalisme en devenir

Interventions de l'AJP lors de conférences, débats, colloques – [International](#)

- 28-30/03 : Helsinki – Conseil de l'Europe – Lutter contre les stéréotypes de genre et le sexisme
- 08-10/05 : Talinn : AG fédération européenne des Journalistes (FEJ)
- 27-30/05 : Istanbul : séminaire FEJ - Increasing diversity and gender equality in the workplace
- 11-15/06 : Tunis – Congrès de la Fédération internationale des Journalistes - FIJ
- 24-25/06 : Comité exécutif FEJ (Bruxelles)
- 10-11/10 : Thessalonique – Conference « Managing change » - FEJ

On parle de l'AJP dans les médias

1. **01/02/2019** : Martine Simonis, Le Mag de la rédac, BX1 : Gilets jaunes et méfiance vis-à-vis des médias <https://bx1.be/emission/m-mag-de-redac-219/>
2. **02/02/2019** : Martine Simonis, Le Soir, « Presse-justice : les procureurs généraux instaurent la censure » + Citation de l'AJP dans l'article de La Libre Belgique du même jour « La justice veut-elle museler la presse ? »
3. **12/02/2019** : Martine Simonis, RTBF Inside, « La presse censurée par la justice : la nouvelle circulaire qui fait bondir les journalistes » https://www.rtb.be/info/inside/detail_la-presse-censuree-par-la-justice-la-nouvelle-circulaire-qui-fait-bondir-les-journalistes?id=10143909&fbclid=IwAR2mUBA-dSD4E41VxCdg1NB5c1gSIEaZrU7DVt5kEgaT41yrkaLZaZ1-C28
4. **14/02/2019** : L'AJP, RTBF « Le personnel de la rédaction de l'Avenir en arrêt de travail » https://www.rtb.be/info/medias/detail_le-personnel-de-la-redaction-de-l-avenir-en-arret-de-travail?id=10145239
5. **14/02/2019** : L'AJP, L'Avenir « Liste noire à l'Avenir : Scandaleux et inenvisageable » - article pdf dans le dossier
6. **15/02/2019** : L'AJP, La Libre Belgique « Ces petites-filles de sorcières que vous n'avez pu brûler » - Article PDF dans le dossier
7. **17/02/2019** : Martine Simonis, JT 19h30 RTBF « Circulaire média »
8. **18/02/2019** : L'AJP, L'avenir « Les conventions seront respectées mais des licenciements sur base de 4 Etp » (PDF dans dossier)
9. **18/02/2019** : L'AJP, Le Soir « Accord social in extremis à l'Avenir » (PDF dans dossier)
10. **18/02/2019** : Martine Simonis, La Libre Belgique « Après l'orage, « L'avenir » retrouve un ciel plus clément » (PDF dans dossier)
11. **18/02/2019** : L'AJP, La Libre Belgique « La circulaire média du parquet est inacceptable » (PDF dans dossier)
12. **22/02/2019** : Martine Simonis, RTBF Info, « Pigiste, l'étape incontournable des métiers de l'information ? » https://www.rtb.be/info/medias/detail_pigiste-l-etape-incontournable-des-metiers-de-l-information?id=10152387
13. **25/02/2019** : L'AJP, L'avenir, « Motion de soutien de l'AJP à l'Avenir » (PDF dans dossier)
14. **25/02/2019** : L'AJP, L'avenir Edito (pdf dans dossier)
15. **25/02/2019** : L'AJP, La Libre Belgique « Un nouveau président pour l'AJP »

16. **04/03/2019** : L'AJP, L'avenir.net
https://www.lavenir.net/cnt/dmf20190304_01304822/restructuration-a-l-avenir-pas-de-journal-ce-mardi-et-ce-mercredi-le-site-web-a-l-arret?fbclid=IwAR3ypcxHCkp5ZqPEjizWkbAbPmWG8Jt27R689XIWzjRD45rCi148AaRbQKE
17. **04/03/2019** : RTBF.be « L'Avenir de paraîtra pas mardi et mercredi suite à des licenciements ciblés » https://www.rtf.be/info/medias/detail_restructuration-aux-editions-de-l-avenir-l-avenir-ne-paraitra-pas-mardi-et-mercredi-a-la-suite-d-un-mouvement-de-greve?id=10161658&fbclid=IwAR0WNsP4EqN0UFICTe8qxUEY2aWDrxqo8C6yqP9Y0JidtvBmxOzgQJA0CHM
18. **06/03/2019** : AJP DH « le système informatique de « L'Avenir » bloqué, une assemblée générale aura lieu ce mercredi » (PDF dans dossier)
19. **06/03/2019** : AJP Le Soir « Crise à « L'Avenir » : tension maximale entre rédaction et direction » (PDF dans dossier)
20. **06/03/2019** : AJP LLB « Certains ont décidé de bloquer la relance du journal » (PDF dans dossier)
21. **07/03/19** : AJP FEJ Le Soir « Journée explosive à « L'Avenir » » (PDF)
22. **07/03/2019** : AJP L'Avenir « Les trois journalistes virés réintégrés ? » (2 PDF)
23. **07/03/2019** : AJP, Martine Simonis LLB « A « L'Avenir », sans accord, pas de journal » (PDF)
24. **12/03/2019** : AJP L'Avenir « La direction snobe l'avis du personnel » (PDF)
25. **13/03/2019** : AJP L'Avenir : « Personnel uni pour un front commun » (PDF)
26. **13/03/2019** : AJP L'Echo : « Le personnel de L'Avenir veut un front commun » (PDF)
27. **27/03/2019** : AJP, Martine Simonis L'Avenir « L'information appartient aux lecteurs » (2 PDF)
28. **27/03/2019** : AJP, Martine Simonis « Dialogue de sourds à L'Avenir » (PDF)
29. **19/04/2019** : AJP, Sophie Lejoly Le Soir + « Les indépendants ont la liberté de tester de nouveaux formats » « Médias entrepreneurs, une espèce en développement (PDF)
30. **21/06/2019** : AJP, Le Soir « Face au racisme, RTL préfère un plan d'action à une plainte » (PDF)
31. **24/06/19** : AJP, Bruzz : « Diversiteit Franstalige pers : vrouwen nog steeds ondervertegenwoordigd » (PDF)
32. **25/06/2019** : AJP, Martine Simonis, Halima El Haddadi, la Libre « La presse quotidienne peine à se diversifier » (PDF)
33. **25/06/2019** : AJP, Martine Simonis, Halima El Haddadi, Le Soir « Les femmes toujours sous-représentées dans la presse » (PDF)
34. **25/06/2019** : AJP, Martine Simonis, Halima El Haddadi, L'Avenir « Femmes, étrangers et handicapés derrière ! » (PDF)
35. **27/06/2019** : AJP, La Libre : « La société civile entre dans le jeu »
36. **27/06/2019** : AJP, L'Avenir : « Société civile : aujourd'hui et demain »
37. **02/07/2019** : Martine Simonis, L'Avenir : « Après les licenciements, des désignations ciblées »
38. **09/07/2019** : Martine Simonis, La Libre Belgique « Les Féminicides, dénoncés depuis longtemps, insuffisamment pris au sérieux »
39. **17/07/2019** : AJP indésirable à l'Avenir, L'Avenir (PDF)
40. **17/07/2019** : Martine Simonis, Le Soir en ligne : « Les journalistes de l'Avenir estiment que leur indépendance est menacée » <https://www.lesoir.be/236991/article/2019-07-17/les-journalistes-de-lavenir-estiment-que-leur-independance-est-menacee?referer=%2Farchives%2Fcherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddate%2520desc%26word%3Dmartine%2520simonis%22>
41. **17/07/2019** : Martine Simonis, RTBF : « Les journalistes des éditions de l'Avenir en grève » https://www.rtf.be/info/belgique/detail_les-journalistes-des-editions-de-l-avenir-en-greve?id=10272866
42. **17/07/2019** : AJP, Le Soir en ligne « La rédaction de l'Avenir débraye » <https://www.lesoir.be/237024/article/2019-07-17/la-redaction-de-lavenir>

[debraye?referer=%2Farchives%2Fcherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddate%2520desc%26word%3Dmartine%2520simonis%22](#)

43. **18/07/2019** : Martine Simonis, La Libre Belgique : « Le conflit à l’Avenir vire à la grève » (PDF)
44. **18/07/2019** : Martine Simonis, L’Echo : « La situation aux Editions de l’Avenir plus explosive que jamais » (PDF)
45. **18/07/2019** : Martine Simonis, Le Soir : « A l’Avenir, l’air est devenu irrespirable » (PDF)
46. **01/08/2019** : Podcast - J’aime bien quand tu parles
<https://www.jaimebienguandtuparles.com/podcast/martine-simonis/>
47. **15/08/2019** : Sophie Lejoly, RTBF : « 5000 euros d’amande et la prison pour les lanceurs d’alerte : le projet de loi de Didier Reynders » https://www.rtf.be/info/belgique/detail_5000-euros-d-amende-et-de-la-prison-pour-les-lanceurs-d-alerte-le-projet-de-loi-de-didier-reynders?id=10292160
48. **16/08/2019** : AGJPB, La Libre Belgique : « Les journalistes inquiets d’un projet de loi sur les informations classifiées » (PDF)
49. **24/09/2019** : AJP, Martine Simonis, Le Vif l’express : « Un sniper du web face aux juges » (PDF)
50. **1/10/2019** : AJP, RTBF : « Quand la police menace le droit d’informer »
https://www.rtf.be/info/opinions/detail_quand-la-police-menace-le-droit-d-informer?id=10328679
51. **1/10/2019** : AJP, Le Soir, « [Quand la police menace le droit d’informer](#) » (PDF)
52. **3/10/2019** : AJP, RTBF, « Quel droit à l’image pour les policiers qui interviennent durant une manifestation ? » https://www.rtf.be/info/societe/detail_quel-droit-a-l-image-pour-les-policiers-qui-interviennent-durant-une-manifestation?id=10331500
53. **9/10/2019** : JEC, Le Soir, Interview de la Ministre des Médias, B. Linard (PDF)
54. **1/11/2019** : AJP, RTBF, « Extinction Rebellion : pouvait-on filmer les arrestations par la police ? »
https://www.rtf.be/info/inside/detail_extinction-rebellion-pouvait-on-filmer-les-arrestations-par-la-police?id=10355443
55. **22/11/2019** AJP_Restructuration aux Editions de L’Avenir: la coopérative "Notre avenir" lance son appel public à la souscription <https://www.lalibre.be/economie/entreprises-startup/restructuration-aux-editions-de-l-avenir-la-cooperative-notre-avenir-lance-son-appel-public-a-la-souscription-5dd7ce3e9978e272f9188eef>
56. **23/11/2019** Martine Simonis, « AJP Notre Avenir, votre coopérative » l’Avenir (PDF)
57. **23/11/2019** photo Martine « La coopérative notre avenir... » DH (PDF)
58. **23/11/2019** Martine, AJP, « Le personnel de l’Avenir... » Le Soir (PDF)
59. **26/11/2019** AJP L’Avenir « En finir avec le cyberharcèlement des femmes journalistes (PDF)